

L'Étang des Bésines et son refuge



Une randonnée proposée par Kilzemole

Une balade forestière d'altitude vers un des étangs les plus connus de la Haute-Ariège. Cette balade dans un cadre très boisé donc très ombragé permet d'atteindre un grand étang, avant d'entamer la montée vers un refuge idéalement placé. Ce refuge permet ensuite d'en rallier d'autres, En Beys et les Bouillouses.



Trace n° 696202

Durée	5h 25	Difficulté	Moyenne
Distance	12,79 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	621 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	617 m	Commune	L'Hospitalet-près-l'Andorre (09390)
Point haut	2 091 m	Régions	Pyrénées, Massif du Carlit
Point bas	1 534 m		

Description

Accès: Le départ se trouve sur la route qui mène au Pas de la Case. Rien de plus simple, en venant de [Tarascon-sur-Ariège](#), vous suivez les panneaux Andorre et Pas de la Case. Une fois à [l'Hospitalet-près-l'Andorre](#), vous continuez dans cette même direction en prenant garde d'éviter le tunnel de Puymorens. Pour ce faire, au moment où la voie se sépare, tenez votre droite. Vous arrivez après 3 lacets sur embranchement. Prenez à gauche car même si la route est barrée, l'accès est autorisé pour les gens voulant se garer pour accéder aux Bésines. Le parking se trouve immédiatement à gauche avant le premier lacet. Un panneau de signalisation vous confirme l'accès au sentier des Bésines.

(D/A) Traversez la route et vous vous trouvez directement sur le bon sentier. Rejoignez vite un bois, l'ombre est fortement appréciable en période estivale et arrivez un croisement avec un panneau indicateur.

(1) Suivez l'indication les Bésines et prenez donc vers la gauche le GR®107C balisé Rouge et Blanc. Avancez pour parvenir à la sortie du bois.

(2) Quittez le bois et continuez sur le sentier sur lequel vous verrez beaucoup de rhododendrons. Le sentier n'est pas très large et il n'est pas forcément commode de se croiser. Un bon kilomètre de marche à découvert, avant de regagner le Bois Long.

(3) Le sentier est un peu cahoteux au début mais rien de vraiment difficile. Le balisage Rouge et Blanc est clairement indiqué, le sentier se fait très plat et droit par moment. Comptez presque 2 kilomètres dans ce bois, avant d'apercevoir [l'Étang des Bésines](#). Vous arrivez face au barrage et donc face à l'étang. Le coin reste très ombragé et donc idéal pour pique-niquer ou faire une halte.

(4) Continuez en longeant l'étang. Encore une fois, pas de doute possible, le balisage Blanc et Rouge est très bien défini. Quelques centaines de mètres après avoir passé l'étang vous apercevez un embranchement. À cet embranchement, le Refuge est clairement indiqué, suivez sa direction et attaquez la montée. Continuez jusqu'à rallier le Refuge.

(5) Entamez le retour par le même itinéraire pour rejoindre le parking de départ (D/A)

Informations pratiques

Information importante : Attention, ce sentier est interdit l'hiver pour cause de risque élevé d'avalanches, un panneau peu après le départ vous présente les alternatives si vous souhaitez emprunter ce sentier à une autre période qu'en été.

À savoir également, si vous souhaitez faire en boucle aller retour, comptez 13 kilomètres de marche, la randonnée passe alors en niveau "Difficile" à cause de la longueur, même si la dénivellée n'est pas élevée.

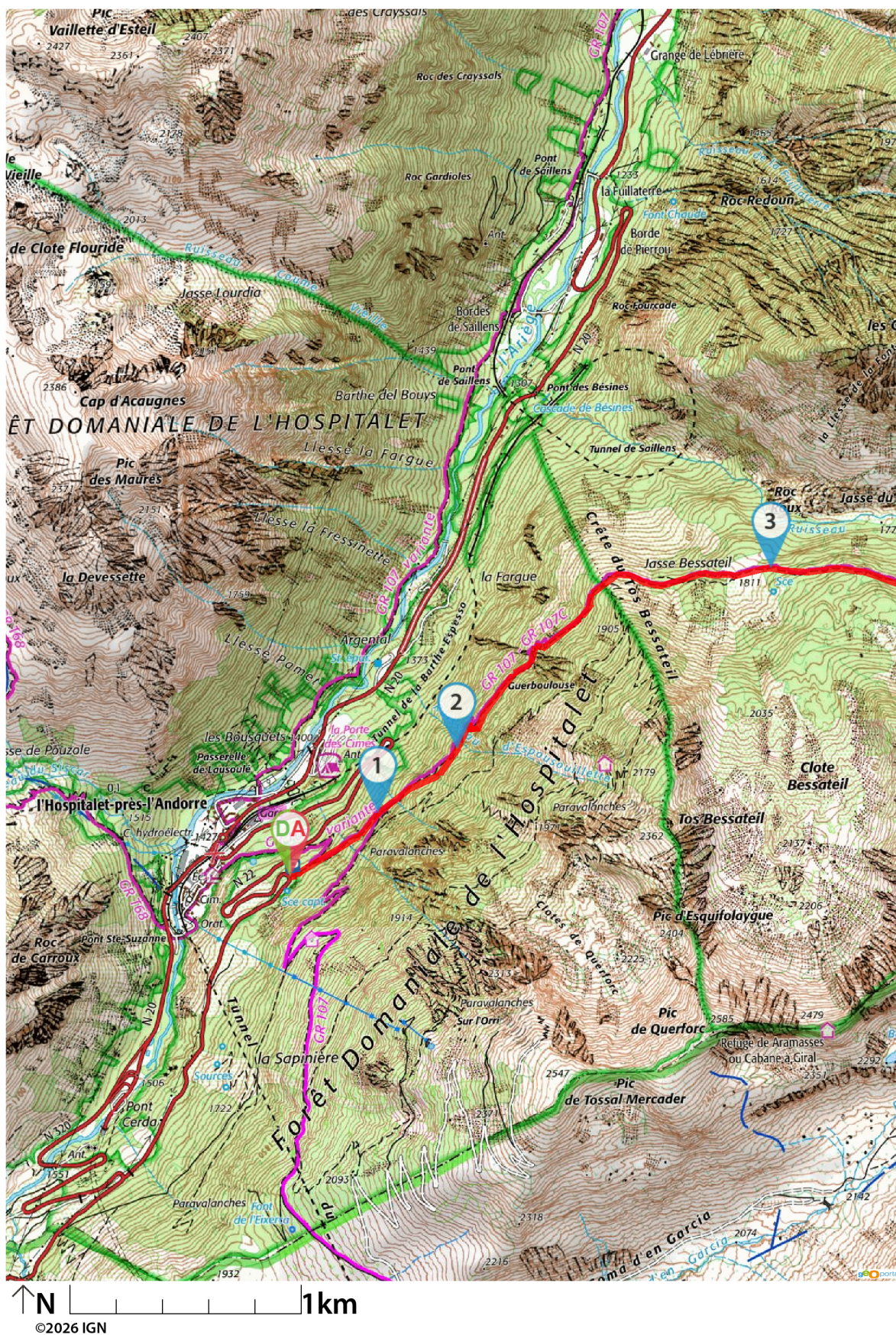
On trouve de l'eau potable, des boissons, de la nourriture au Refuge. Souvenez-vous que cet itinéraire est interdit en période hivernale à cause des avalanches. On trouve plusieurs abris sur le sentier : un au niveau du barrage des Bésines (4), un autre peu après avoir dépassé l'étang et enfin le refuge.

À voir

N'hésitez pas à faire une halte au bord de l'étang car l'ombre est très présente. Le refuge est l'endroit idéal pour démarrer des randonnées plus en hauteur et est situé sur la variante GR®10. L'endroit est fréquenté l'été.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-l-etang-des-besines-et-son-refuge/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

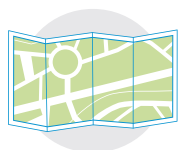
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



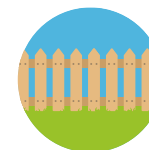
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



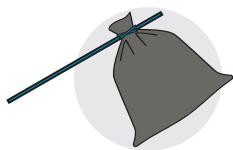
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.